

Financiarisation de la nature

OU COMMENT **REDÉFINIR** LA NATURE



Quels sont les enjeux ?

Partout dans le monde, la nature et les communautés humaines doivent affronter de multiples crises. Le capitalisme connaît lui aussi de gros problèmes. La nature et les communautés humaines qui dépendent directement d'elle, sont menacées par les changements climatiques, les pénuries d'eau, l'érosion de la biodiversité, la déforestation et l'acidification des océans. Les crises du capitalisme sont aussi partiellement dues au fait que la demande de nouvelles possibilités d'investissement intéressantes dépasse l'offre. Pendant ce temps, les Etats se débattent pour protéger les conditions de vie sur la planète avec des réglementations écologiques mondiales, sans pour autant augmenter le coût de la production industrielle. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, la

Banque Mondiale et d'autres acteurs qui soutiennent le concept d'Economie verte, affirment qu'une « croissance verte » répondrait à l'ensemble de ces multiples crises. D'après eux, la croissance verte allégerait la charge croissante que représente la protection de l'environnement pour les Etats, tout en réparant les dégâts écologiques que les grandes entreprises ont déjà causés en détruisant la nature.

Le terme « croissance verte » propose certes une nouvelle définition du mot « vert », mais ne remet pas en question la croissance : la nature est décrite avec le jargon du capital financier afin de mieux servir la nouvelle Economie verte. Celle-ci a besoin d'une conception flexible de la nature. Une nature divisée en différents « services environnementaux » qui peuvent être quantifiés, mesurés et surtout divisés en unités, afin qu'on puisse engranger les profits, en vendant les droits sur ces différentes unités de nature. C'est ce que nous appelons la financiarisation de la nature.

« L' « Economie verte » et les tentatives de redéfinir la nature comme une somme de services fournis par les écosystèmes ne feront qu'aggraver les crises écologiques actuelles. »



Le terme « croissance verte » redéfinit le mot « vert », mais pas le mot ' croissance'



Les marchés de services environnementaux ont besoin d'unités clairement définies et mesurables. Mais la nature est un processus dynamique d'interactions et ne se présente pas sous la forme d'unités types délimitées.

La financiarisation de la nature est-elle une chance à saisir, un outil de communication ou une menace à combattre ?

La réponse dépend de ce que les différents acteurs désignent comme causes et conséquences des crises écologiques actuelles, ainsi que des motivations et valeurs qui les animent et du type de sociétés et d'économies qu'ils veulent mettre en place.

Une chance à saisir ?

Les partisans des marchés de services environnementaux pensent que la nature est détruite, car elle n'a aucune valeur économique. Selon eux, les marchés de services environnementaux sont l'unique possibilité de rendre la nature visible pour les responsables politiques et les marchés financiers. Les marchés de services environnementaux permettraient aussi de collecter des fonds supplémentaires en faveur de la protection de la nature. On éviterait la perte de biodiversité si (une partie de) la valeur de la nature était rendue visible en termes économiques. Le capital du secteur privé pourrait être mobilisé pour protéger ces « services environnementaux », si un marché destiné à échanger ces services pouvait être mis en place.

De tels marchés de services environnementaux ont besoin d'unités clairement définies et mesurables. Mais la nature ne se présente pas sous la forme d'unités types clairement délimitées. La nature est intrinsèquement un processus dynamique d'interactions et d'interrelations humaines et non humaines. Pour pouvoir échanger, sur les marchés financiers, des droits sur ces services environnementaux, il est nécessaire de diviser cette nature dynamique en unités quantifiables et stables, supposées pouvoir exister indépendamment des autres unités de services environnementaux, ou d'autres liens sociaux, culturels ou spirituels.

Un moyen de communication pragmatique ?

Certains veulent utiliser le chiffrage de la valeur économique de la nature comme un moyen de communication qui permette de montrer « *le vrai coût des destructions* ». Ils pensent en effet que « *la nature est détruite, car sa valeur économique n'est pas assez visible pour les responsables politiques et économiques* ». Eux aussi voient dans le chiffrage de la valeur économique de la nature une chance, même si par ailleurs, ils peuvent s'opposer à la fixation d'une valeur économique et aux marchés

des écosystèmes. Ils partagent le même postulat selon lequel la nature peut être décomposée en services environnementaux distincts et quantifiables. Ils insistent sur le fait que les différentes étapes nécessaires pour redéfinir la nature comme étant composée d'unités de services environnementaux standardisées, comparables, quantifiables – et donc échangeables – sont toutes des étapes autonomes, distinctes les une des autres, et que l'on peut s'engager dans une sans avoir à approuver les autres. Pourtant, en encourageant les marchés de services environnementaux, on soutient les mêmes méthodologies et institutions qui fixent des prix et procèdent aux échanges, celles-là mêmes qui ont justement été développées pour la fixation de la valeur économique. Il est illusoire de croire que ces processus sont séparés ou qu'on peut les isoler les uns des autres. Ils tirent leurs informations les uns des autres et sont interdépendants.

Le processus de transformation de la nature en services environnementaux échangeables est souvent présenté comme un moyen « d'internaliser les externalités » et d'intégrer dans le domaine des réflexions économiques des éléments qui leur étaient jusque là étrangers. L'inclusion des coûts des destructions - généralement exclus du calcul des coûts économiques - pourrait aider à révéler les « coûts réels de la destruction de la nature ». Théoriquement, la mise en évidence de ces coûts modifierait la prise de décisions des responsables politiques et économiques. En réalité, la fixation de limites autour de ces nouveaux « services environnementaux » ne fait que créer de nouvelles « externalités ». Seuls les aspects de la nature définis comme services environnementaux sont inclus dans la fixation de la valeur économique. Mais l'essentiel de la « nature » continuera à être exclu des calculs économiques. Il est donc erroné d'affirmer que l'évaluation économique des services environnementaux révélera le « vrai coût » de la destruction de la nature. Les valeurs et les fonctions sociales, culturelles et spirituelles qui sont aussi parties intégrantes de la « nature », resteront des externalités. La fixation du prix des services environnementaux ne mettra pas fin à la destruction des fonctions et valeurs sociales, culturelles et spirituelles de la nature.

UN DANGER À

COMBATTRE !

Du point de vue de la justice écologique, la financiarisation de la nature n'est que la dernière étape en date d'un processus vieux de plusieurs siècles. Chaque fois que les marchés financiers affrontent une nouvelle crise, il devient attractif de trouver de nouveaux moyens de tirer des profits de la nature. Les puissances coloniales désignèrent la nature comme « terre vide », même si c'était le territoire de peuples indigènes. Cette qualification de « terre vide » permit plus tard de repenser la nature en tant que « ressources naturelles ». Les « ressources » pouvaient être exploitées selon des « plans de gestion des ressources » et être intégrées dans les marchés de capitaux. Dans le même temps, les usages traditionnels des terres étaient déclarés inefficaces et destructeurs, et les peuples indigènes ainsi que les communautés traditionnelles perdirent l'accès à la nature et le contrôle sur cette partie de la nature qu'ils considéraient comme leurs territoires.

Ce dernier cycle d'intégration de la nature dans les marchés financiers nécessite de redéfinir la nature, ou une partie de celle-ci, comme étant un ensemble de services environnementaux indépendants. Même si ce processus est souvent présenté comme un exercice technique, il est fondamentalement politique. Il sera donc confronté aux mêmes résistances, aux mêmes conflits et violences que les précédentes inclusions de la nature dans les marchés financiers provoquèrent. Si l'on considère la fixation d'une valeur économique et la financiarisation de la nature du point de vue de la justice écologique, il s'agit tout simplement des derniers exemples de la façon dont les marchés financiers utilisent la nature pour maximiser les profits, comme ils l'ont fait pendant des siècles. Il est donc clair pour nous, partisans de la justice écologique, que cette tentative de rendre la nature visible pour le capital est une nouvelle menace qui doit être combattue. Elle n'entraînera pas moins, mais plus de violences contre

les peuples indigènes et les communautés traditionnelles, et signifiera pour ces communautés humaines non pas plus, mais moins de contrôle sur les territoires qu'elles façonnent et qui les façonnent.

« L'objectif est de transformer la législation écologique en instruments commercialisables »¹

La compensation – c'est-à-dire les activités qui sont supposées apporter des avantages écologiques en contrepartie d'atteintes à l'environnement – attirent les grandes entreprises qui portent une lourde responsabilité dans la destruction de la biodiversité. D'autre part, les gouvernements qui sont poussés par leurs citoyens pour fixer des limites juridiques aux destructions ou aux pollutions, mais veulent éviter que cela ne fasse obstacle à la bonne marche de la production industrielle, sont eux aussi séduits par la compensation. La compensation garantit aux multinationales le droit social de détruire, ce qui en retour sape la résistance locale face à ces destructions. Ainsi, une compagnie minière pourra demander « Mais où est le problème ? », puis « les unités de 'services environnementaux' détruites à un endroit donné seront recrées ou protégées ailleurs ». La compensation fait aussi miroiter aux entreprises une baisse des coûts qu'entraîne le respect des réglementations écologiques. C'est en effet une option moins coûteuse que de changer le modèle économique qui repose sur la destruction de la nature.

La financiarisation de la nature n'est que le dernier exemple de la façon dont les marchés financiers utilisent la nature pour maximiser les profits, comme ils l'ont toujours fait.

Pour plus d'information : « REDD : une collection de conflits, de contradictions et de mensonges ». Mouvement mondial pour les forêts tropicales, 2015. www.wrm.org.uy

Rendre une plus grande partie de la nature accessible aux marchés financiers

Pour les marchés financiers, la valeur des services environnementaux repose sur la possibilité de pouvoir s'approprier des portions de « dons gratuits » de la nature, de cette richesse naturelle créée au cours du temps par les interactions et interrelations humaines et non humaines. Dans le passé, cette appropriation de la nature a eu lieu, en intégrant à bas coût, des éléments de la nature dans les flux financiers. Chaque fois que cela s'est produit, la nature a été définie de façon à rendre visibles et accessibles, les éléments de la nature que l'on désirait intégrer dans les circuits financiers. Les puissances coloniales européennes au XVIIIème siècle, définirent la nature comme une terre vide et improductive qui pouvait être colonisée, rendue productive et dont on pouvait tirer des richesses. Ceux qui habitaient la nature coloniale étaient définis comme non-humains, comme sauvages hors de la « civilisation ». A la fin du XIXème siècle, la nature fut redéfinie au travers des « ressources naturelles » qu'elle fournissait, et toute une série de réglementations écologiques et de plans de gestions des ressources naturelles commencèrent à déterminer comment le bois, les minéraux, le caoutchouc, par exemple, pouvaient être extraits et vendus avec profit sur les marchés mondiaux.

La manière de définir la nature a changé au fil du temps, selon les besoins qu'ont les marchés financiers d'accéder

à certaines richesses naturelles particulières que la nature offre gratuitement. Quelle que soit l'époque, les éléments de la nature qui n'ont aucun intérêt pour les marchés financiers, les grandes entreprises et les responsables politiques n'apparaissent pas dans la définition – et restent des « externalités » superflues qui n'ont d'intérêt pour le capital que si leur maintien est une exigence juridique et de ce fait un facteur de coût ou une limite à la production industrielle.

Compensation et réglementations dites de 'perte nette nulle' vont de pair

Pour les pays industrialisés, les crédits de carbone étaient un élément attractif du protocole de Kyoto. Les mécanismes de compensation permettaient aux pays industrialisés - ou aux entreprises situées sur leur territoire – de dépasser les émissions de CO₂ qu'autorisait le Protocole. Même si les plafonds étaient dépassés, il était toujours possible de faire valoir que les objectifs de réduction étaient respectés, car quelqu'un, quelque part, avait été payé pour procéder à des réductions à la place des contrevenants. Ce concept de « compensation » qui autorise les destructions ou les pollutions dans un lieu donné, du moment que l'entreprise paye pour que les dégâts soient « annulés » ailleurs, séduit de plus en plus. Les gouvernements l'utilisent pour promulguer des lois de « perte nette nulle » de biodiversité. Les multinationales, comme Unilever, promettent qu'il n'y a « aucune déforestation nette » due aux produits qu'elles commercialisent. Le mot important, c'est l'adjectif « net », car il autorise la destruction et la pollution, en partant du principe que les dégâts peuvent être compensés. Cela permet à la production industrielle de continuer sans contrôle et sans changement, et de poursuivre ses activités basées sur la destruction et la pollution de la nature dans des lieux où existent des restrictions juridiques ou morales. Les marchés de services environnementaux commercialisent la promesse qu'un service environnemental prétendument menacé de destruction sera protégé contre une redevance payée par l'acheteur de crédits de services environnementaux. Le crédit de compensation donne à son propriétaire le droit de détruire la nature là où il le souhaite, même si la loi limite ces destructions, car il a payé quelqu'un, quelque part, pour protéger ou restaurer un service environnemental de « valeur » correspondante à celui qu'il compte détruire.

Pour plus d'informations : Friends of the Earth England, Wales and Northern Ireland (2009): A dangerous distraction Why offsetting is failing the climate and people: the evidence. www.foe.co.uk/sites/default/files/downloads/dangerous_distraction.pdf



« La nature est détruite, car elle n'a aucune valeur » veut dire en réalité « Les multinationales détruisent la nature, car elle ne peut être utilisée pour faire des profits ou réduire les coûts de production. » »

La nature comme pourvoyeuse de services environnementaux

Définir la nature comme une source de services environnementaux peut intéresser les marchés financiers, car les unités de services environnementaux peuvent être utilisées comme crédits de compensation. La compensation permet de continuer à détruire et polluer la nature, là où c'est le plus rentable pour les entreprises, même si des réglementations limitent de telles destructions ou pollutions à cet endroit particulier.

Dans cette dernière définition de la nature, l'intérêt qu'elle représente pour les marchés financiers et les entreprises diffère, car il ne s'agit plus, en premier

lieu, de créer une nouvelle marchandise à partir de la nature.

Dans le cas des services environnementaux, la valeur de la nature réside dans la possibilité pour les entreprises de réduire les coûts qu'engendre le respect des réglementations écologiques, et de permettre à la production industrielle de se poursuivre malgré des limites mondiales de plus en plus fortes sur « l'utilisation des ressources ». La valeur économique repose sur un marché qui offre le permis de détruire ou de polluer la nature dans des endroits qui ont un intérêt pour les marchés financiers et les entreprises, mais où des restrictions juridiques ou morales en limitent la destruction. Les marchés de services environnementaux accordent ces permis sous la forme de crédits de compensation.

« ...la promesse devient
un permis de polluer
ou de détruire la nature



La valeur économique repose sur un marché qui offre le permis de détruire ou polluer la nature dans des endroits qui ont un intérêt pour les marchés financiers et les entreprises, mais où il existe des restrictions juridiques ou morales.

Les marchés de services environnementaux commercialisent le droit de détruire



Risque

Les marchés de services environnementaux commercialisent le droit de polluer ou de détruire

Les « services environnementaux » ont été divisés en différentes catégories - comme la capacité d'une forêt de stocker le carbone ou de fournir des milieux qui contiennent une diversité biologique spécifique, une zone humide qui régule l'écoulement de l'eau, etc. - afin de mieux correspondre aux types d'unités de services environnementaux qui intéressent les entreprises. Les crédits de compensation - c'est-à-dire les promesses de maintenir des unités d'un service environnemental particulier qui auraient été sinon détruites - n'ont de valeur sur le marché que s'ils peuvent être vendus à quelqu'un qui veut détruire un service environnemental similaire, au-delà de ce que les restrictions légales ou morales permettent. Une fois intégrée dans un tel marché, la promesse devient un permis de polluer ou de détruire la nature.

Les marchés de carbone, par exemple, échangent les promesses de protéger la *capacité* d'une forêt de stocker (temporairement) du carbone, face au risque imminent de destruction. Ces promesses, contenues dans les crédits de carbone, donnent à l'acheteur le droit de dépasser les limites légales ou morales fixées sur la combustion du carbone jusque là stocké dans le pétrole du sous-sol ou dans les gisements de charbon. Un marché de la biodiversité paye pour les promesses de protéger une unité définie de biodiversité qui était menacée de destruction à un endroit donné, de sorte qu'une unité de biodiversité comparable peut être détruite à un autre endroit. En d'autres termes, les marchés de services environnementaux sont un outil très efficace pour réduire les coûts de la production industrielle des entreprises confrontées aux restrictions des réglementations écologiques (mondiales).

Risque

Le risque d'exclusion pour les communautés présente des différences et des similitudes, avec les autres marchés financiers

Le capitalisme détruit des espaces naturels qui n'ont aucune valeur économique pour la production industrielle, mais qui sont pourtant vitaux pour les peuples indigènes et les communautés humaines qui en dépendent. Certaines ONG de protection de la nature, et d'autres qui font la promotion des marchés de services environnementaux, prétendent que la commercialisation des services environnementaux va corriger cette « défaillance du marché ». Elles affirment que les marchés de services environnementaux vont payer les communautés pour leur gestion de la nature et ne les exclurent pas.

Par contre, ce qu'elles ne disent pas, c'est que ces marchés sont, avant tout et essentiellement, un outil de réduction des coûts qui intéresse les entreprises dont la production industrielle pourrait se voir limitée par des législations écologiques (mondiales). La réalité de ce marché risque fort d'être très proche de celle que les communautés locales ont déjà connue dans le passé, avec les marchés mondiaux qui facilitent la production industrielle, comme les marchés mondiaux du bois ou du caoutchouc par exemple. Bien que les marchés de services environnementaux ne soient pas des « marchés de marchandises », des titres de propriété sur les services environnementaux négociés seront émis. Ceux qui détiennent les crédits n'ont besoin de posséder ni le territoire ni les arbres, la biodiversité ou l'eau qui s'y trouvent, mais ils ont le droit de décider du mode d'utilisation de celui-ci. Ils ont aussi souvent le droit contractuel de surveiller ce qui s'y passe et peuvent exiger d'accéder à tout moment au territoire dont ils ont acheté des « droits sur les services

environnementaux », aussi longtemps qu'ils détiennent les crédits de compensation.

Il est fort probable que les conséquences pour les communautés ressemblent fort à ce qu'elles ont déjà vécu avec les marchés mondiaux de marchandises : tout ce qui n'est pas reconnu comme un écosystème commercialisable sera dans le meilleur des cas ignoré, sinon le plus souvent saccagé ou détruit. Tout ce qui est reconnu comme un service environnemental commercialisable sera associé à de nouveaux titres de propriété qui comprennent le droit de réduire l'accès des communautés et de contrôler leurs territoires et la façon dont elles les utilisent.²

Les communautés impliquées dans des projets qui produisent des crédits de carbone – projet appelés REDD³ – ressentent déjà la façon dont ces nouveaux marchés limitent leur contrôle sur leurs propres territoires. La Fédération internationale des Amis de la Terre a analysé des contrats signés par des communautés impliquées dans ces projets. Nous avons constaté que de nombreux contrats REDD sont « remplis de mots écrits dans le but de n'être ni compris ni respectés ». Peu de contrats expliquent clairement que les communautés auront l'obligation de maintenir les « services environnementaux », et qu'elles devront permettre à l'acheteur du crédit d'accéder à leur territoire, bien après que les paiements promis dans le contrat aient cessé. La plupart des contrats contiennent des clauses strictes de confidentialité, ce qui empêche les communautés d'obtenir facilement un conseil juridique sur les conditions qu'on leur demande d'accepter. Qui plus est, de nombreux contrats sont rédigés uniquement en anglais ou ne sont que partiellement traduits dans les langues locales. Lorsque les communautés reçoivent de l'argent ou des emplois, cela accentue souvent les inégalités : les élites locales sont les principales bénéficiaires, alors que les communautés déjà marginalisées subissent les restrictions.



Pour en savoir plus : Diego Cardona (2013): Contratos REDD: despojo ilegítimo por vías legales. Dans : Leyes, políticas y economía verde al servicio del despojo de los pueblos. Revista Biodiversidad, Sustento y Culturas.

Fédération internationale des Amis de la Terre (2014): Trampas de REDD y de otros proyectos de conservación de bosques. Manual de prevención dirigido a comunidades www.foei.org/wp-content/uploads/2014/10/Trampas-de-REDD-y-de-otros-proyectos-de-conservacion%C3%B3n-de-bosques.pdf

Le mythe des succès antérieurs : au niveau mondial, on trouve quarante cinq programmes avec des « mécanismes de compensation » nature. Le principal échec de ces projets est que, visiblement, aucun n'a réussi à stopper la perte de biodiversité.

« aucun n'a réussi à stopper la perte de biodiversité »

LE MYTHE

Le mythe des succès antérieurs

Au niveau mondial, on trouve quarante cinq programmes qui comprennent des « mécanismes de compensation » nature. Le principal échec de ces projets est que, visiblement, aucun n'a réussi à stopper la perte de biodiversité.

Certains fonctionnent déjà depuis des décennies. Pourtant, dans l'Union européenne par exemple, 65 % des milieux naturels risquent de disparaître et 52 % des espèces sont menacées d'extinction. En Allemagne, plus de 70 ha – soit l'équivalent de 70 terrains de football – sont stérilisés quotidiennement par des infrastructures et l'expansion des zones urbaines. La perte de sols fertiles et de biodiversité se poursuit implacablement. Il devient difficile de trouver, à proximité des sites détruits, des terres comparables à celles qui sont détruites. En 35 ans, les différentes réformes des réglementations de compensation ont affaibli la hiérarchie des mesures d'atténuation. Aujourd'hui, il est plus facile pour les promoteurs de verser de l'argent à un fonds de compensation – option qui était supposée n'être utilisée qu'en dernier ressort – que d'assumer la responsabilité de la remise en état du site. Des banques foncières ont donc vu le jour, alors

que, parallèlement, le nombre d'employés contrôlant le respect des mesures de compensation dans les services de lutte contre la criminalité de l'environnement était réduit de 30 % lors des dernières décennies.⁴

Dans le sud-est de l'Australie, un marché d'échange de l'eau a été créé pour restaurer le bassin Murray-Darling et arrêter la dégradation de ce réseau de rivières, de zones humides, de lacs, de ruisseaux et de plaines inondables. Pourtant, en 2012, on constatait que vingt rivières du bassin étaient (encore) dans un état écologique mauvais ou très mauvais. Les peuples indigènes ont assisté à la transformation de ce réseau de rivières qui est intimement lié à leurs traditions sociales, culturelles et économiques, en une unité de nature « administrée comme une conduite d'eau géante ». L'utilisation de l'eau a été réglementée par des droits négociables d'usage de l'eau qui peuvent être aussi échangés par des intérêts étrangers. Au cours du projet, le gouvernement et les lobbies agricoles ont commencé à insister sur le fait que « la nature doit s'autofinancer » et que les revenus issus de la vente des titres sur l'eau devraient totalement remplacer le fonds d'Etat pour la restauration.

Financiarisation de la nature

OU COMMENT REDEFINIR LA NATURE

De par leur nature même, les projets de compensation trahissent les communautés et les peuples qui doivent assister à la destruction d'un espace chargé de leurs histoires et de leurs souvenirs, qui leur a apporté réconfort et donné les moyens de vivre, le tout en échange d'une promesse : un espace similaire sera restauré ailleurs – souvent très loin de l'endroit où la destruction a lieu.

« **Le gouvernement et les lobbies agricoles ont commencé à insister sur le fait que « la nature doit s'autofinancer** » »

LE MYTHE

CONTINUE...



Pour en savoir plus : Rapport de FERN : Critical Review of Biodiversity Offset Track Record, 2014, www.fern.org.
Fédération internationale des Amis de la Terre (2013) : Economic Drivers of Water Financialization.

Les projets de compensation trahissent les communautés qui doivent assister à la destruction d'un espace chargé de leurs histoires et de leurs souvenirs, qui leur a apporté réconfort et donné les moyens de vivre, le tout en échange d'une promesse : un espace similaire sera restauré ailleurs.



Le revers de la médaille : lorsque la nature perd sa valeur

Un cas souvent cité en exemple est celui des paiements versés pour protéger des forêts indigènes au Costa Rica, en contrepartie des « services » qu'elles rendent, en offrant un refuge aux abeilles qui pollinisent les plants de café.

Une étude a montré que les abeilles de deux parcelles de forêts près de Finca Santa Fe au Costa Rica permettaient au propriétaire des plantations de café d'économiser près de 60 000 \$ par an. Sans les abeilles de la forêt, il aurait dû louer des ruchers pour polliniser ses plantations. Un contrat de « paiement pour service environnementaux » fut signé entre le propriétaire des plantations et le propriétaire de la forêt. Le propriétaire de la plantation économisait encore de l'argent par rapport au prix de location des ruchers et le propriétaire de la forêt avait un intérêt financier à ne pas couper la forêt. Cette partie de l'histoire est souvent présentée comme un exemple de la façon dont les « paiements pour services environnementaux » peuvent être une situation gagnant-gagnant pour la protection de la forêt et l'agriculture.

La suite de l'histoire est beaucoup moins connue. Peu de temps après la publication de cette étude, le prix du café s'effondra sur les marchés mondiaux. Le propriétaire de Finca Santa Fe décida alors de

passer de la culture du café à celle des ananas. Les ananas n'ont pas besoin des abeilles pour leur pollinisation, car les graines nuisent à la qualité des fruits. La présence de graines peut même rendre la récolte invendable sur le marché états-unien en vertu de la loi sur le « bio-terrorisme » de 2002.

Dans la logique du chiffrage de la valeur économique des services environnementaux, la valeur monétaire des forêts autour de Finca Santa Fe s'écroula de 60 000 \$ par an à zéro \$. Le maintien de la forêt – qui abrite non seulement des abeilles, mais aussi des oiseaux mouches et (très probablement) des chauves-souris – ne faisait pas baisser les coûts de la production d'ananas, mais au contraire les augmentait. Dans la logique de la nouvelle économie de la nature pourvoyeuse de services environnementaux, le propriétaire de la plantation d'ananas aurait intérêt à ce que la forêt soit abattue. Et c'est exactement ce qui est en train de se produire au Costa Rica où les forêts qui entourent des plantations d'ananas sont abattues.

Pour en savoir plus : Jutta Kill (2014): Economic Valuation of Nature. www.rosalux.de/fileadmin/rls_uploads/pdfs/sons_t_publikationen/Economic-Valuation-of-Nature.pdf

Les crédits négociables de restauration de forêt, symboles du changement de paradigme dans la législation écologique

En 2012, le Brésil a réformé son Code forestier. Selon la loi, les propriétaires fonciers doivent maintenir intact un certain pourcentage de leur forêt. L'ancien Code stipulait que, si des propriétaires coupaient plus de forêt que ce que la loi autorisait, sans restaurer la forêt, ils risquaient une amende. Ils risquaient surtout de perdre des lignes de crédit rural. Même si la répression était faible, pour les propriétaires terriens les emprunts risquaient de coûter plus cher. Par conséquent, lorsque la loi fut appliquée, les taux de déforestation baissèrent de façon significative et les grands propriétaires terriens sentirent le coût des destructions illégales. Ils firent alors pression pour que le nouveau Code forestier introduise les « crédits de restauration de la forêt ». Au lieu de restaurer les forêts coupées illégalement sur ses terres, le propriétaire terrien a désormais une alternative : il peut acheter des « crédits de restauration de la forêt ». Le crédit est la promesse que quelqu'un, quelque part, a protégé plus de forêt du même type que ce qu'exige le Code forestier. Cette promesse que, quelque part, la protection a dépassé les obligations réglementaires, annule les dépassements de destruction commis par l'acquéreur de crédits de restauration de la forêt. Ces crédits de restauration sont échangés notamment à la Bolsa Verde de Rio de Janeiro, la bourse verte. Ils permettent - là où les prix du foncier sont élevés et les pratiques destructrices lucratives - aux propriétaires terriens de continuer à détruire plus de forêt que ce qu'autorise la loi. Il suffira au propriétaire foncier d'acheter des « crédits de restauration de la forêt », même s'ils proviennent de régions où la menace de déforestation est beaucoup plus faible, voire inexistante.

« L'uranium vert »

Quel est le lien entre l'extraction minière de l'uranium en Namibie et les projets controversés d'augmentation de la production d'électricité nucléaire en Angleterre ? Réponse : l'uranium bien sûr, mais aussi les projets de compensation de biodiversité. Des crédits de compensation seront utilisés d'un côté pour faciliter la destruction d'écosystèmes abritant des chauves-souris en Angleterre lors de la construction du nouveau

réacteur nucléaire de Hinkley par EDF, et de l'autre pour « compenser » les destructions causées par les mines d'uranium en Namibie d'Areva qui fournira l'uranium à EDF. Le Namib, ce désert situé au centre de la Namibie, a assisté à une « ruée vers l'uranium ». L'entreprise française, Areva, est un des principaux bénéficiaires et contrôle actuellement un tiers des mines en opération sur le site de Trekoppie, en Namibie. Il est prévu une expansion du site qui en ferait la dixième mine d'uranium la plus importante au monde. Les opérations minières affecteront une des zones humides les plus importantes d'Afrique australe et pourraient même empiéter sur un parc national où d'importants sites archéologiques ont été découverts. En 2009, le gouvernement allemand finança une Evaluation de l'impact sur l'environnement, dans l'espoir de développer « *un exemple vivant de la façon dont les activités minières peuvent contribuer à un développement durable* » dans la « province de l'uranium du Namib ». Le rapport souligne que « *Quel que soit le scénario minier envisagé, les bénéfices [économiques] se feront aux dépens de l'environnement géophysique qui subira des pertes nettes* », mais en même temps il suggère qu'avec les *projets de compensation biodiversité*, la Namibie « *pourrait se positionner pour tirer parti de cet d'uranium labellisé 'vert'* ».

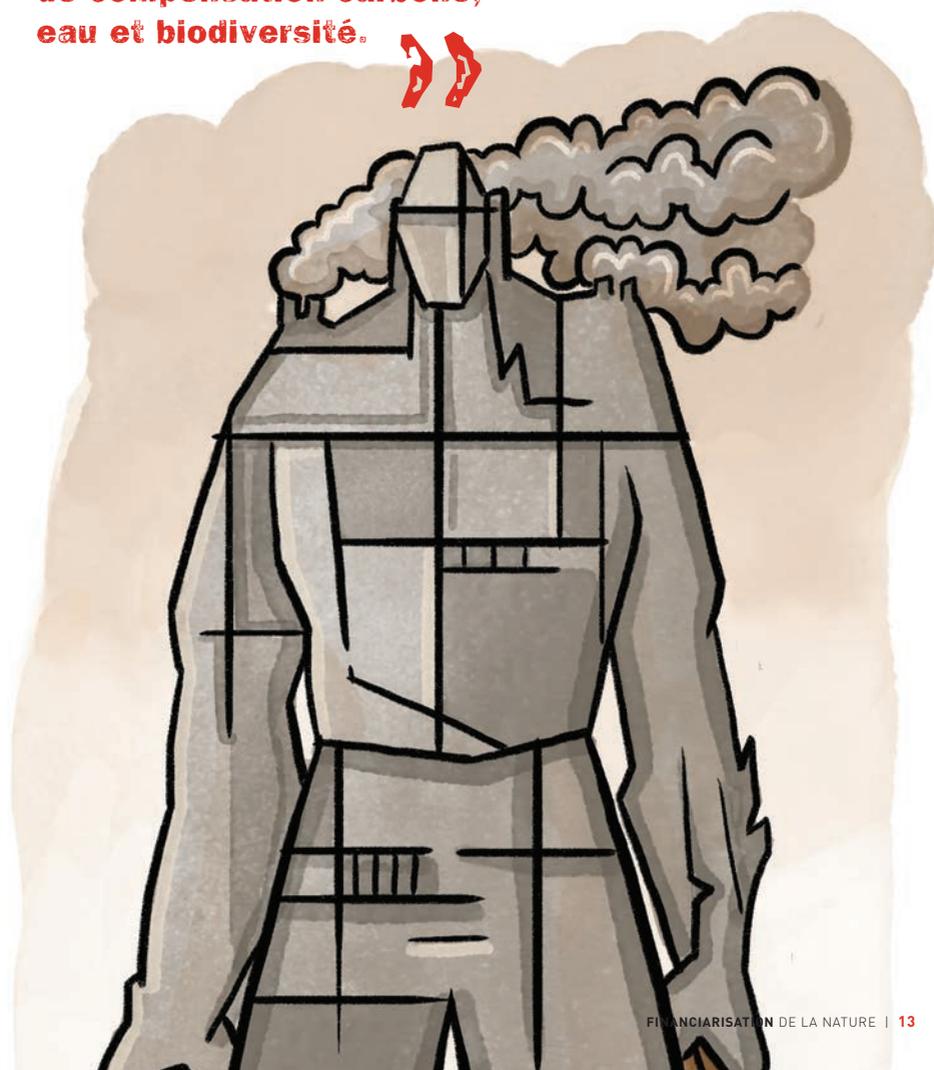
« Infrastructure écologique » – le nouveau label pour les « Grands projets inutiles »

En Camargue, la compensation biodiversité est le nouvel alibi des bétonneurs, expliquent les Amis de la Terre France. La CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) a acheté dans le sud de la France, des milliers d'hectares qui ont déjà été dégradés par une utilisation intensive antérieure. La Camargue abrite de nombreuses espèces menacées, comme la petite outarde et le bupestre de Crau, une espèce de coléoptère. La CDC recherche des entreprises pour financer les projets de restauration sur les terres qu'elle a achetées. En échange, les entreprises recevront un certificat de compensation qu'elles pourront utiliser pour « verdier » les saccages écologiques que leurs projets provoquent ailleurs. Au lieu de limiter la perte de biodiversité et d'autres destructions causées par l'urbanisation, cette compensation « permet notamment de réduire les délais d'acceptation des projets par les populations locales », comme l'a reconnu le ministère de l'environnement.

Pour plus d'information : www.nacicca.org

Une compagnie a déjà acheté à l'avance des crédits biodiversité, dans le but de démontrer sa volonté de compenser les impacts écologiques d'un projet auquel s'opposent des groupes localement. La CDC a aussi proposé à la firme du BTP, Aliénor, d'acheter quelque part, 1 372 ha de terres pour compenser les dégâts provoqués par la construction d'une autoroute inutile entre Langon et Pau, l'A 65.

« **Quel monde pervers que celui où les entreprises sont le peuple et où les forêts ne sont que des liasses de crédits de compensation carbone, eau et biodiversité.** »



Garde-fous et certification – simple poudre aux yeux ?

L'intérêt principal des marchés de services environnementaux est qu'ils permettent de réduire les coûts qu'engendre le respect des législations de protection de l'environnement et de maintenir la production industrielle, en dépit des limites (mondiales) touchant « l'utilisation des ressources ». Le produit négocié dans les marchés de services environnementaux est la **promesse qu'un service environnemental, qui aurait été sinon détruit, sera sauvé grâce au paiement d'une compensation de services environnementaux**. En retour, l'acheteur peut utiliser le crédit de compensation pour respecter la législation, tout en continuant à détruire la nature, là où c'est le plus profitable. Le droit de détruire est garanti à l'entreprise, sur la base plus ou moins hypothétique que le service environnemental représenté par le crédit de compensation aurait été détruit si aucune compensation n'avait été payée. Comme il est impossible de vérifier une affirmation aussi hypothétique, l'image du projet qui produit les crédits de compensation est très importante dans la commercialisation du « produit ».

Des normes de certification, comme celles du CCB (Climate, Community and Biodiversity Standard), sont utilisées pour apporter l'assurance que l'image d'un projet de compensation dans un lieu éloigné est digne de confiance. Ces labels sont essentiellement des outils de marketing pour l'industrie de la compensation et n'ont rien d'un instrument destiné à protéger les droits des populations indigènes ou des formes traditionnelles d'agriculture.

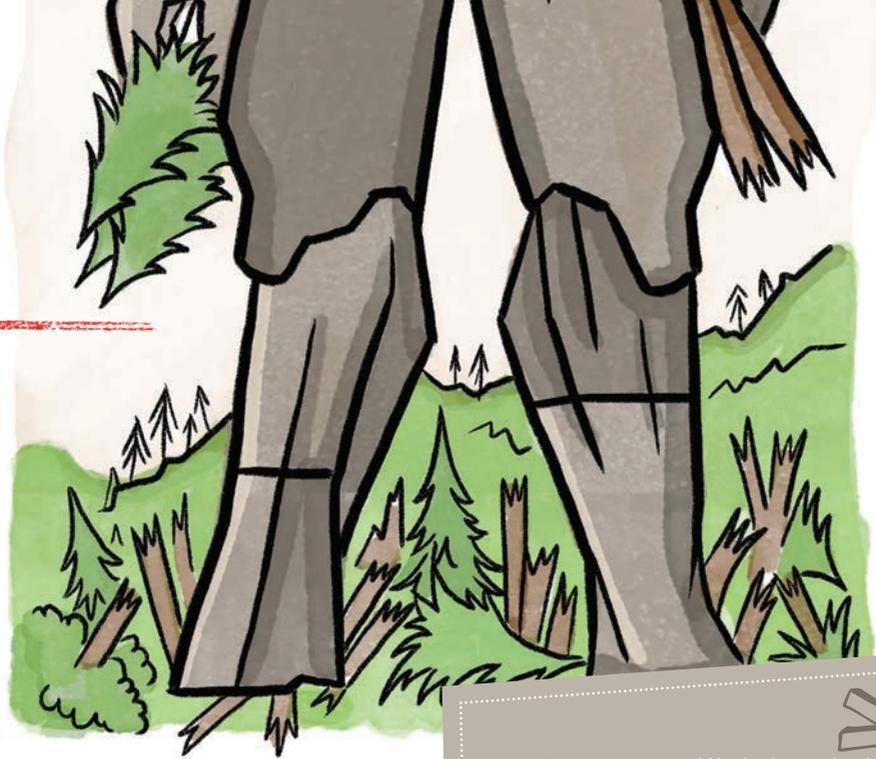
Pour en savoir plus : Virtual nature, violent accumulation: The 'spectacular failure' of carbon offsetting at a Ugandan National Park. Connor Cavanagh and Tor A. Benjaminsen, 2014.

« Y a-t-il une loi en Europe qui stipule que lorsque vous construisez une usine, vous pouvez expulser des gens à l'autre bout de la planète ? »

demande Tutiko Kimaneli, chef du groupe ethnique des Basigu en Ouganda.
(Reportage de France 5, « Acheter vert, l'envers du décor » -2010).

CONCLUSION

La financiarisation de la nature est le symbole même de ce monde pervers, en aucun cas une solution à ses problèmes. La financiarisation ne fait que réduire le contrôle exercé par les communautés sur leurs territoires. Elle étend aussi le permis social des entreprises de détruire la toile complexe de la vie dont nous dépendons, alors que les crises qui la secouent sont de plus en plus visibles. La financiarisation permet à ce modèle de développement prédateur que les militants combattent depuis des années d'augmenter encore son emprise et son pouvoir destructeur. C'est un modèle qui favorise les entreprises qui polluent et causent des dégâts irréparables à l'environnement, et qui parallèlement, détruit les communautés locales et les cultures des « Peuples indigènes » en réduisant leurs droits historiques et collectifs. La financiarisation de la nature - et en particulier les marchés de services environnementaux - redonne une marge de manœuvre aux entreprises pour continuer à détruire la nature, malgré les crises écologiques flagrantes et multiples que cela provoque. **C'est pour cela, qu'en terme de justice écologique, la financiarisation de la nature doit être rejetée.**



Pour plus d'informations : Fédération internationale des Amis de la Terre (2014): Position paper on the financialization of nature.

<http://www.foei.org/resources/publications/publications-by-subject/forests-and-biodiversity-publications/friends-of-the-earth-internationals-position-paper-on-the-financialization-of-nature/>

Amis de la Terre Europe (2014): Nature is not for sale. The dangers of commodifying our natural world.

http://www.foeeurope.org/sites/default/files/foee_position_nature_is_not_for_sale.pdf

Fédération internationale des Amis de la Terre (2014): Traps and Dangers of REDD and other Forest Conservation Projects Precautionary guide for communities.

<http://www.foei.org/resources/publications/publications-by-subject/forests-and-biodiversity-publications/traps-and-dangers-of-redd-and-other-forest-conservation-projects-precautionary-guide-for-communities/>

Amis de la Terre France (2014): Rapport "REDD+ à Madagascar: le carbone qui cache la forêt".

http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapp_madagascar_web_ok_10_7_13.pdf

Fédération internationale des Amis de la Terre (2013): Economic drivers of water financialization.

<http://www.foei.org/wp-content/uploads/2013/12/Economic-drivers-of-water-financialization.pdf>

Mouvement mondial pour les forêts (2013):

10 alertes sur REDD à l'intention des communautés.

<http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/10-alertes-sur-redd-a-lintention-des-communautes/>

Amis de la Terre France, en partenariat avec Attac,

Aitec (2012)- Brochure « La nature n'est pas à vendre ».

http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/at-la_nature_nest_pas_a_vendredf.pdf

REFUSE!

1. Pedro Moura Costa, co-founder of carbon offset company Ecosurances and founder of Bolsa Verde Rio de Janeiro. <http://www.bvrio.org/site/>
2. FoEI, Economic drivers of water financialization, November 2013, EIRN Program, 90 pages, pp 7-8.
3. REDD signifie Réduction des Emissions causées par le Déboisement et la Dégradation des forêts.
4. Bettina Matzdorf et al. (2014): Paying for Green? Payments for Ecosystem Services in Practice. Successful examples of PES from Germany, the United Kingdom and the United States.

Financiarisation de la nature

REFUSE!

Couverture: L' « Economie verte » et les tentatives de redéfinir la nature comme une somme de services fournis par les écosystèmes ne feront qu'aggraver les crises écologiques actuelles.

OU COMMENT REDEFINIR LA NATURE

Les Amis de la Terre International est le plus grand réseau écologiste au monde : il compte 75 organisations membres et plus de deux millions d'adhérents et de sympathisants.

Les Amis de la Terre dans

LE MONDE



www.foei.org/fr

Afrique

Cameroun
Ghana
Ile Maurice
L'Afrique du Sud
Le Nigeria
Libéria
Mali
Mozambique
Ouganda
Sierra Leone
Swaziland
Tanzanie
Togo
Tunisie

Asie-Pacifique

Australie
Bangladesh
Corée du sud
Philippines
Indonésie
Japon
Malaisie
Népal
Nouvelle Zélande
Palestine
Papouasie-Nouvelle
Guinée
Sri Lanka
Timor-Leste

Europa

Allemagne
Autriche
Belgique (*Wallonie & Bruxelles*)
Belgique (*Flandre*)
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Croatie
Chypre
Danemark
Écosse
Slovaquie
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Hollande

Hongrie
Angleterre,
Pays de Galles et
Irlande du Nord
Irlande
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Macédoine (*Ancienne République Yougoslavie*)
Malte
Norvège
Pologne
République tchèque
Suède
Suisse
Ukraine

Amérique latine et dans les Caraïbes

Argentine
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Curaçao (*Antilles néerlandaises*)
El Salvador
Grenade (*Antilles*)
Guatemala
Haïti
Honduras
Mexique
Paraguay
Uruguay

Amérique du Nord

Canada
États Unis

Russie

Russie

